

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2022

Délibération 2022-59

OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs

Le 9 décembre 2022 à 15h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Nombre de membres du Conseil Syndical	
Légal :	38
Désignés :	27
(dont 11 délégués avec voix double soit un total de 38 voix)	
Présents :	17
Viso : :	0
Votants :	25
Procuration	6
Date de la convocation :	
2 décembre 2022	

Présents :

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Joseph CESARO, Jean-Pierre DERMIT, Emmanuel DELMOTTE, Georges VAZIA, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Gilbert HUGUES, Hassan EL JAZOULI, délégués de la Commission syndicale ;
Françoise THOMEL, Xavier WIIK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Bernard ALENDIA, Patrick PEIRETTI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Denise LAURENT, Françoise BRUNETEAUX, Marc OCCELLI délégués de la Commission syndicale ;
Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;
Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission syndicale ;

Procurations :

Marie ANASSE à Georges VAZIA
Christophe ULIVIERI à Denise LAURENT
Philippe DELEAN à Françoise THOMEL
Jean-Marc DELIA à Jean LEONETTI
Caroline JOUSSEMET à Jean Pierre DERMIT
Marion MUSSO à Hassan EL JAZOULI

Membres excusés :

Khéra BADAQUI, Anne-Marie BOUSQUET, François WYSZKOWSKI, délégués de la Commission syndicale ;
François WYSZKOWSKI, délégué de la Commission syndicale ;
Christophe FONCK, délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Mme THOMEL est désignée en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Il est rappelé que le Syndicat a pour objet, au sens des dispositions de l'article L.2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Dans ses compétences obligatoires, la partie de la compétence élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés comprenant le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent dans ses compétences obligatoires,
- et,
- Dans sa compétence optionnelle, la gestion des déchèteries et ce, conformément aux Arrêtés préfectoraux des 23 juillet et 5 septembre 2014.

L'intégration de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur CCAA au 1^{er} janvier 2023 conduit UNIVALOM à s'adapter et à restructurer ses services. Ainsi, afin de permettre au Syndicat de se réorganiser pour assurer ses missions de façon optimale, il est nécessaire de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs afin de créer 7 postes au sein du Syndicat.

Pour rappel, la nature du Service Public (Industriel et Commercial) géré par le Syndicat ne permet pas le recrutement d'agents de la Fonction Publique Territoriale. Ces mouvements d'agents publics ont donc conduit UNIVALOM à réajuster ces postes en les réintégrant au sein des grilles de la Convention Collective utilisée par UNIVALOM pour la gestion de ses effectifs sous statut de salariés de droit privé : la Convention Collective Nationale des Activités du Déchet (CNAD).

Le tableau des effectifs du personnel du Syndicat ci-annexé dresse l'état des emplois permanents ayant fait l'objet d'une autorisation budgétaire. Cet état regroupe l'ensemble des emplois permanents, titulaires ou non titulaires, à temps complet ou incomplet, pourvus ou vacants.

La présente mise à jour du tableau, qui est annexée à la présente délibération, détaille la répartition des postes entre les 2 statuts gérés par le Syndicat agents publics et salariés de droit privé avec les modifications suivantes :

Création de 7 postes liés à l'arrivée de la CCAA :

- 1 agent pour la déchèterie de Puget-Théniers
- 2 agents pour la déchèterie de Valberg (dont 1 dans le cadre d'une mise à disposition de la CCAA)
- 1 agent pour la déchèterie Roquesteron (dans le cadre d'une mise à disposition de la Commune)
- 1 Ambassadeur du tri
- 1 chauffeur poids lourds
- 1 agent de maîtrise études réglementation ICPE (Installation Classé Protection de l'Environnement) et RGPD (Règlementation Générale pour la Protection des Données)


Il est précisé qu'UNIVALOM va pourvoir l'ensemble de ces 7 postes, soit par la reprise de personnel mis à disposition du Syndicat dans le cadre de conventions déjà existantes, soit par la reprise directe de personnel déjà en fonction au moment du transfert, soit par le recrutement pour les postes vacants de salariés de droit privé entrant dans le cadre de la Convention Collective Nationale des Activités du Déchet - CNAD.

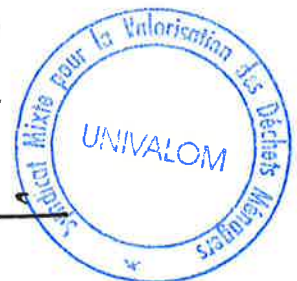
Où cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- ENTERINE le tableau des effectifs tel qu'annexé à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Président à créer les postes pour promotion ou mutation, supprimer les postes vacants et lancer les procédures réglementaires destinées à permettre le pourvoi des postes éventuellement vacants,
- PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2023 Chapitre 012 « Charges du Personnel et Frais assimilés ».

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean LEONETTI



Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20221209-2022-59-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

Date de mise en ligne :

16 DEC. 2022

Emploi ou grade de l'agent	Catégorie (homologie)	Emplois budgétaires			Effectifs pourvus sur emplois budgétaires en ETP			vacant
		emploi perm tps complet	emploi perm tps non complet	Total	Agents titulaires	Agents non titulaires	Total	
EMPLOIS FONCTIONNELS								
Directeur général des services	A	1	0	1	1		1	0
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE								
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Attaché principal	A	0	0	0	0	0	0	0
Attaché	A	1	0	1	1	0	1	0
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	1	0	1	0	0	0	1
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	1	0	1	0,8	0	0,8	0
Rédacteur	B	2	0	2	1	0	1	1
Adjoint Administratif principal 1ère classe	C	5	0	5	5	0	5	0
Adjoint Administratif principal 2ème classe	C	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint Administratif	C	1	0	1	1	0	1	0
FILIERE TECHNIQUE								
Ingénieur hors classe	A	1	0	1	1	0	1	0
Ingénieur principal	A	1	0	1	1	0	1	0
Ingénieur	A	1	0	1	0	0	0	1
Technicien principal de 1ère classe	B	1	0	1	0	0	0	1
Technicien principal de 2ème classe	B	2	0	2	2	0	2	0
Technicien	B	1	0	1	1	0	1	0
Agent de maîtrise principal	C	6	0	6	6	0	6	0
Agent de maîtrise	C	9	0	9	9	0	9	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	7	0	7	5	0	5	2
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	19	0	19	15	0	15	4
Adjoint technique	C	11	0	11	8	2	10	1
EMPLOIS NON CITES								
Chargé de mission - Collaborateur	A		7	7	0	1,05	1,05	
Sous total		70	7	77	56,8	3,05	59,85	11
SALARIES DE DROIT PRIVE								
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Cadre d'administration	(A)	1	0	1	0	1	1	0
Employé d'administration	(C)	2	0	2	0	2	2	0
FILIERE TECHNIQUE								
Agent de maîtrise études développement	(B)	4		4	0	4	4	0
Employé qualifié	(C)	4		4		4	4	0
Employé études et développement	(C)	13		13		13	13	0
Ouvriers d'exploitation	(C)	19		19		19	19	0
Sous total		43	0	43	0	43	43	0
TOTAL GENERAL		113	7	120	56,8	46,05	102,85	11

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20221209-2022-59-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022